



## PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PRÉFECTURE  
DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DES POLITIQUES PUBLIQUES  
BUREAU DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
RÉFÉRENCE A RAPPELER : DCTPP/BCPPAT/JPC  
AFFAIRE SUIVIE PAR : M. CAVAILLE  
TÉLÉPHONE : 04.95.34.50.24  
Mel : [jean-pierre.cavaille@haute-corse.gouv.fr](mailto:jean-pierre.cavaille@haute-corse.gouv.fr)

Bastia, le 02 février 2016

Le Préfet,

à

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de  
Corse,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les présidents des  
établissements publics de coopération  
intercommunale

n° 2017- 01

Objet : Intempéries des 19 et 20 décembre 2016. Réparation des dégâts causés aux biens publics  
Recensement des dégâts occasionnés aux biens non assurables des collectivités.  
P.J. : Deux.

La Haute-Corse a connu les 19 et 20 décembre derniers un nouvel événement pluvio-orageux qui a affecté l'ensemble du département.

Je vous informe que j'ai sollicité auprès du ministre de l'Intérieur le recours à la solidarité nationale pour la remise en état des équipements non assurables des collectivités et groupements ayant subi des dommages conséquents lors de cet événement.

S'agissant des dépenses, sont éligibles les biens non assurables suivants selon les termes du décret 2015-963 du 18 juin 2015 :

- les infrastructures routières et les ouvrages d'art,
- les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation
- les digues,
- les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau,
- les stations d'épuration et de relevage des eaux,
- les pistes de défense des forêts contre l'incendie.
- les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement,
- les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau.

A cet égard, je vous précise, que seuls les travaux de **reconstruction à l'identique sont pris en compte**, les dépenses d'extension ou d'amélioration sont écartées. En outre les dépenses liées au remboursement des heures supplémentaires des agents ou aux dépenses d'intervention liées au déblaiement ne sont pas subventionnables et restent à la charge de la collectivité concernée.

Dans la mesure où votre collectivité ou votre établissement public aurait subi des dégâts sur les biens susvisés, je vous informe qu'il vous appartient de déposer auprès de mes services – Direction des collectivités territoriales et des politiques publiques- Bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial :

**au plus tard dans le délai de deux mois à compter de la date de cet événement climatique (avant le 19 février 2017)**, sous peine d'irrecevabilité, un dossier de demande de subvention (voir liste des pièces à fournir jointe en annexe 1).

Je vous invite donc à être particulièrement vigilant sur le respect des délais précités.

Afin de ne pas ralentir l'instruction des demandes de financement, vous voudrez bien également veiller à produire toutes les pièces justificatives dès le dépôt de votre demande d'aide.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-joint, en annexe 2, l'imprimé de demande de subvention, ainsi que les règles d'attribution des aides.

Si vous devez réaliser des travaux d'extrême urgence, préalablement au dépôt du dossier complet, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande expresse auprès de mes services afin qu'un arrêté préfectoral dérogatoire soit pris.

Mes services, Direction des collectivités territoriales et des politiques publiques- Bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (M. Cavallé 04.95.34.50.24 et M. Mollet 04 95 34 50 20) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

*Mes services suivent avec beaucoup d'attention  
le suite de la nouvelle opération d'intégration -*

Le Préfet,

*[Signature]*  
Alain THIRION

**Annexe 1 -**  
**DEMANDE D'AIDE : PIECES A FOURNIR en double exemplaire**

- Délibération de l'organe délibérant, identifiant les dégâts se rattachant à l'événement climatique grave dont la date doit être impérativement précisé, adoptant l'opération, sollicitant l'aide de l'État et arrêtant son plan de financement.
- Fiche de demande d'aide financière dûment complétée et signée avec attestation de non commencement de l'opération et calendrier prévisionnel de réalisation.
- Note explicative précisant l'objet de l'opération,
- Devis estimatif(s) détaillé(s) daté(s) comportant le timbre de l'émetteur et **précisant la date de l'événement climatique grave auquel il(s) se rapporte(nt), si non fourni(s) lors du premier envoi.**
- Document précisant la situation juridique des terrains ou immeubles et établissant que le porteur en a la libre disposition,
- les photos des biens endommagés, si non fournies lors du premier envoi
- le plan de localisation des travaux, si non fourni lors du premier envoi
- 

**REGLES d'ATTRIBUTION**

Les demandes de subvention seront instruites selon les modalités du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999, relatives aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Le commencement des travaux ne peut être effectué avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré complet ou réputé complet soit deux mois après de dépôt du dossier.

*Toutefois, lorsque les travaux doivent être effectués dans l'urgence, avant la date à laquelle le dossier sera déclaré ou réputé complet, vous devez effectuer une demande d'autorisation auprès de mes services, afin que le commencement de l'opération puisse être autorisé par mes soins, après visa du contrôleur financier.*

Le taux des aides publiques directes reçues pour la même opération, (Etat, CTC CD 2B ou autre), ne devra pas dépasser, sauf dérogation, le taux plafond de 80 %.

Il pourra être dérogé à cette règle :

- pour les communes ou les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans la limite de 90 % pour les travaux de voirie, d'AEP ou d'assainissement, d'éclairage public et de lutte contre l'incendie,
- sur décision du préfet, pour les communes particulièrement touchées pour lesquelles la charge des travaux serait telle, au regard de leur taille et de leur capacité financière qu'elles ne pourraient en assumer l'intégralité, sans toutefois que le taux atteigne 100 %

Annexe 2

**DEMANDE D'AIDE de l'ETAT AU TITRE DES INTEMPERIES  
DU 24 NOVEMBRE 2016**

**DEMANDEUR**

**COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE**

**Adresse :**

**POPULATION**

**N° SIRET**

**Représentant légal (maire ou président)**

**Demande et gestion du projet**

**Interlocuteur**

**N° de téléphone**

**N° de Fax**

**Courriel**

**Paiement de la subvention**

**Interlocuteur :**

**N° de téléphone :**

**N° de Fax :**

**Courriel**

**Cadre réservé au service instructeur :**

**Date de réception de la demande :**

**Date d'accusé de réception :**

**Date de demandes de pièces manquantes :**

**Date de notification de dossier complet :**

### DESCRIPTION DU ou DES BIENS ENDOMMAGES

- infrastructures routières et ouvrages d'art (ponts, tunnels) €
- biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation €  
(trottoirs, accotements et talus, murs de soutènement, barrières de sécurité, panneaux de signalisation, feux tricolores, éclairage public)
- digues .€
- réseau d'assainissement .€
- réseaux de distribution d'eau potable €
- les stations d'épuration .€
- station de relevage des eaux,
- travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau,
- pistes de défense contre l'incendie.
- autres préciser .€

#### INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSURANCE DU ou DES BIEN(S) *(cocher la case correspondante)*

BIEN NON ASSURABLE :

BIENS ASSURABLES  NON ASSURE  ASSURES

si assurés joindre la demande d'indemnisation et fournir dès qu'il sera connu le montant des dégâts pris en charge par la compagnie d'assurance

**MONTANT TOTAL DES DEGATS**

.....€ H.T.

PLAN DE FINANCEMENT HT				
FINANCEURS PRIVES/PUBLICS	Aides sollicitées(€)	TAUX	Aides obtenues (€)	TAUX
Etat fonds intempéries-				
Collectivité territoriale de Corse				
Conseil départemental				
Autre (agence eau, ....)				
<b>Participation maître d'ouvrage</b>				
Fonds propres				
Emprunts				
crédit-bail				
<b>B-Sous/Total financeurs publics (y compris maître d'ouvrage)</b>				
<b>TOTAL (A+B)</b>				



Le maître d'ouvrage s'engage à respecter le plan de financement de l'opération conformément à celui sur lequel le conseil municipal, de communautaire ou syndical s'est prononcé le .....

Fait à ..... le .....

Le Maire ou le Président(e) ( nom,,signature et cachet)

**CERTIFICAT DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION DE L'OPERATION**

Je soussigné (e) : .....

Maire ou Président(e) de.....

**atteste que l'opération ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention de l'Etat pour la réparation des dégâts dus aux intempéries du 24 novembre 2016 n'est pas commencée (1)**

**m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet ou réputé complet au terme d'un délai de deux mois (2) à compter de la date de réception du dossier par la Préfecture .**

*1) le commencement de l'opération est constitué soit par la notification d'un acte d'engagement de marché, la passation d'un contrat, la délivrance d'un ordre des services, un bon de commande ou dans les cas de travaux en régie, par la constitution d'approvisionnements ou de début d'exécution des travaux.*

*2) en cas de pièces manquantes obligatoires, le décompte de ce délai sera suspendu jusqu'à la production de ces pièces.*

**INITULE DE L'OPERATION :**

Coût H.T.: .....€

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le Préfet, afin qu'il prenne acte, que de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée.

Fait à ..... le .....

Le Maire ou le(la) Président(e) Nom signature et cachet)

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX  
(renseignements obligatoires)**

- Date appel d'offre ou consultation : .....
- Date de notification du marché : .....
- Date de début de l'opération (ordre de service) : .....
- Durée des travaux : .....
- Date de fin de l'opération travaux réalisés et dépenses acquittées: .....

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES  
(renseignements obligatoires)**

**Exercice 2016:**  
4ème trimestre .....€ HT

**Exercice 2017**  
1er trimestre .....€ HT  
2ème trimestre .....€ HT  
3ème trimestre .....€ HT  
4ème trimestre .....€ HT

**Exercice 2018**  
1er trimestre .....€ HT

2ème trimestre

.....€ HT

3ème trimestre

.....€ HT

Fait à ..... le .....

Le Maire ou le(la) Président(e) ( nom, signature et cachet)

